

**COMMUNE DE CIBOURE
BUDGET PRINCIPAL**

POSTE COMPTABLE DE SAINT JEAN DE LUZ

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature**

Année 2007

Commune	BUDGET
---------	--------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	6 447
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	1 549
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère:	

Informations fiscales N - 2 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes			7 996		
Taxe professionnelle					
4 taxes					

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (MINEFI 2006)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/ population	797,90	896,00
2	Produit des impositions directes/ population	387,92	347,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/ population	913,04	1 039,00
4	Dépenses d' équipement brut/ population	293,80	454,00
5	Encours de dette/ population	490,36	832,00
6	DGF/ population	174,98	196,00
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5036	0,5048
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/ recettes réelles de fonct. (2)	0,97	
10	Dépenses d' équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement (2)	0,32	
11	Encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	0,54	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10000 habitants et plus (cf articles L-2313-1, L2313-2, R2313-1, R2313-2 et R5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R2313-7, R5211-15 et R5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	5 364 661,14	G	5 886 349,95
	Section d'investissement	B	2 822 426,90	H	2 745 504,88

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	338 867,50
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	554 704,56	J	0,00

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	8 741 792,60	=G+H+I+J	8 970 722,33
---------------------------------------	----------	---------------------	----------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	798 972,73	L	854 439,88
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	798 972,73	=K+L	854 439,88

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	5 364 661,14	=G+I+K	6 225 217,45
	Section d'investissement	=B+D+F	4 176 104,19	=H+J+L	3 599 944,76
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	9 540 765,33	=G+H+I+J+K+L	9 825 162,21

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	798 972,73	L	854 439,88
13	Subventions d'investissement	0,00	154 439,88		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	700 000,00		
21	Immobilisations corporelles	630 039,01	0,00		
23	Immobilisations en cours	168 933,72	0,00		

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 451 300,00	1 187 257,74	146 628,95	0,00	117 413,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 611 000,00	2 590 164,32	290,28	0,00	20 545,40
65	Autres charges de gestion courante	1 079 767,00	1 042 079,55	17 559,90	0,00	20 127,55
Total des dépenses de gestion courante		5 142 067,00	4 819 501,61	164 479,13	0,00	158 086,26
66	Charges financières	137 500,00	112 789,51	18 365,45	0,00	6 345,04
67	Charges exceptionnelles	31 500,00	14 935,40	13 980,10	0,00	-8 125,50
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 311 067,00	4 947 226,52	196 824,68	0,00	156 305,80
023	Virement à la section d'investissement (2)	663 576,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	210 000,00	220 609,94			100,06
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		873 576,00	220 609,94			100,06
TOTAL		6 184 643,00	5 167 836,46	196 824,68	0,00	156 405,86

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	-------------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	19 045,22	0,00	0,00	30 954,78
70	Produits des services, du domaine et ventes...	302 200,00	282 458,13	41 273,64	0,00	-21 531,77
73	Impôts et taxes	3 365 566,00	3 440 712,87	0,00	0,00	-75 146,87
74	Dotations et participations	1 918 617,00	1 932 878,89	0,00	0,00	-14 261,89
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	51 380,00	2 483,97	0,00	-9 863,97
Total des recettes de gestion courante		5 680 383,00	5 726 475,11	43 757,61	0,00	-89 849,72
76	Produits financiers	50,00	52,50	0,00	0,00	-2,50
77	Produits exceptionnels	65 343,00	116 064,73	0,00	0,00	-50 721,73
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 745 776,00	5 842 592,34	43 757,61	0,00	-140 573,95
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	100 000,00	0,00			100 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00	0,00			100 000,00
TOTAL		5 845 776,00	5 842 592,34	43 757,61	0,00	-40 573,95

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	338 867,50				
---	-----	-------------------	--	--	--	--

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 362,08	5 365,38	0,00	50 996,70
21	Immobilisations corporelles	2 414 519,70	1 106 609,85	630 039,01	677 870,84
23	Immobilisations en cours	970 453,00	782 162,44	168 933,72	19 356,84
	Total des dépenses d'équipement	3 441 334,78	1 894 137,67	798 972,73	748 224,38
16	Emprunts et dettes assimilées	930 000,00	928 289,23	0,00	1 710,77
	Total des dépenses financières	930 000,00	928 289,23	0,00	1 710,77
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 371 334,78	2 822 426,90	798 972,73	749 935,15
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	100 000,00	0,00		100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 000,00	0,00		100 000,00
	TOTAL	4 471 334,78	2 822 426,90	798 972,73	849 935,15
	Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(3) 554 704,56			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	548 853,00	284 759,62	154 439,88	109 653,50
16	Emprunts et dettes assimilées	1 776 088,21	796 700,00	700 000,00	279 388,21
21	Immobilisations corporelles	133 599,34	133 599,34	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 458 540,55	1 215 058,96	854 439,88	389 041,71
10	Dot fonds divers et réserves	564 754,00	680 666,33	0,00	-115 912,33
1068	Excédents de fonct capitalisés (8)	618 441,79	618 442,12	0,00	-0,33
27	Autres immobilisations financières	10 727,00	10 727,53	0,00	-0,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 693 922,79	1 309 835,98	0,00	-115 913,19
	Total des recettes réelles d'investissement	4 152 463,34	2 524 894,94	854 439,88	273 128,52
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	663 576,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	210 000,00	220 609,94		-10 609,94
	Total des recettes d'ordre d'investissement	873 576,00	220 609,94		-10 609,94
	TOTAL	5 026 039,34	2 745 504,88	854 439,88	262 518,58
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(3) 0,00			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;

(2) DF 023 = RI 021 ; DIB40 = RF042 ; RI040 = DF042 ; DIB41 = RI041 ; DF043 = RF043 ;

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 333 886,69		1 333 886,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 590 454,60		2 590 454,60
65	Autres charges de gestion courante	1 059 639,45		1 059 639,45
66	Charges financières	131 154,96	0,00	131 154,96
67	Charges exceptionnelles	28 915,50	11 607,00	40 522,50
68	Dotation aux amortissements et provisions	0,00	209 002,94	209 002,94
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 144 051,20	220 609,94	5 364 661,14

Pour information			0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	928 289,23	0,00	928 289,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 365,38	0,00	5 365,38
21	Immobilisations corporelles (6)	1 106 609,85	0,00	1 106 609,85
23	Immobilisations en cours (6)	782 162,44	0,00	782 162,44
	Dépenses d'investissement - Total	2 822 426,90	0,00	2 822 426,90

Pour information			554 704,56
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 045,22		19 045,22
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	323 731,77		323 731,77
73	Impôts et taxes	3 440 712,87		3 440 712,87
74	Dotations et participations	1 932 878,89		1 932 878,89
75	Autres produits de gestion courante	53 863,97		53 863,97
76	Produits financiers	52,50	0,00	52,50
77	Produits exceptionnels	116 064,73	0,00	116 064,73
	Recettes de fonctionnement - Total	5 886 349,95	0,00	5 886 349,95

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			338 867,50
--	--	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	680 666,33	0,00	680 666,33
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	618 442,12	0,00	618 442,12
13	Subventions d'investissement	284 759,62	0,00	284 759,62
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	796 700,00	0,00	796 700,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		11 607,00	11 607,00
21	Immobilisations corporelles (6)	133 599,34	0,00	133 599,34
27	Autres immobilisations financières	10 727,53	0,00	10 727,53
28	Amortissements des immobilisations		209 002,94	209 002,94
	Recettes d'investissement - Total	2 524 894,94	220 609,94	2 745 504,88

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00
---	--	--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.